

Vers 1339, Edouard I^{er}, sire de Beaujeu, fils de Guichard VIII, céda, au nom de ses frères, le château de Joux à Jeanne de Châteauvillain, sa belle-mère. Ce château fut ensuite assigné, le 14 mai 1343, pour faire partie du douaire de Marguerite de Poitiers, femme de son frère Guichard de Beaujeu, seigneur de Perreux.

Le mardi avant la fête de la bienheureuse Marie-Madeleine, de l'an du Seigneur 1343, fut fait, au château de Semur-en-Brionnais, partage entre Edouard, Guillaume, Guichard, Louis et Robert de Beaujeu, fils de Guichard VIII, dit le Grand. Par ce partage, Robert eut aussitôt le château de Joux sur Tarare et ses appartenances, et, après la mort de Jeanne de Châteauvillain, sa mère, les prévôts de Claveyzoles et de Saint-Bonnet-le-Troncy. Furent présents à cet acte Guichard de Semur, archidiacre de Châlon, Jehan d'Essertines, chevalier, maître Jehan de Paray, juge-major des cours des appellations de Lyon, Guichard de Marz, docteur ès-droits et Jehan de Villins, damoiseau,

Robert de Beaujeu, destiné à l'état ecclésiastique par le testament de son père, avait reçu de lui les revenus d'Arcinges, montant à 300 livres viennoises ; il ne voulut point entrer dans les ordres et reçut, comme nous avons vu, pour son apanage, les seigneuries de Joux, Claveyzoles, Saint-Bonnet-le-Troncy, et de plus Coligny-le-Neuf.

Comme toute la seigneurie de Beaujolais portait le titre de baronnie, la terre de Joux, donnée en apanage à un cadet de la maison de Beaujeu, se conserva le même titre, l'accessoire ayant retenu la nature et le nom du principal, comme il arriva aussi à Amplepuis et à Saint-Trivier-en-Dombes.

Ce Robert de Beaujeu et neuf écuyers, venus de Joux,